

Christine Lagarde, coupable mais pas responsable

Category: Droits - libertés

écrit par jmfouquer | 24 décembre 2016

Dans le passé une ministre s'était reconnue responsable mais pas coupable. Pour Christine Lagarde, la Cour de Justice de la République inverse les termes : jugée coupable mais dispensée de peine.

Coupable d'un délit, donc. Mais « délit de négligence »...

Le délit est ce qui a permis, dans le cadre du règlement du conflit entre le Crédit Lyonnais et Bernard Tapie à propos de la vente d'Adidas, « un détournement de fonds publics de 45 millions d'euros ». Les 45 millions d'euros accordés aux époux Tapie pour « préjudice moral » (sic). A quoi Christine Lagarde a négligé de faire appel. Après avoir négligé d'écarter le recours à un arbitrage privé qui accorda aux mêmes époux Tapie 404 millions d'euros en règlement de l'affaire. Toutes malversations cassées depuis, et dont la justice est saisie... Mais si Christine Lagarde s'est trouvée entraînée dans ce marais c'est simplement qu'elle avait auparavant négligé d'être vigilante à l'égard de son directeur de cabinet, Stéphane Richard, actuel PDG d'Orange, à présent justiciable. Lequel pilotait l'opération en direct avec l'Élysée, donc avec Claude Guéant, secrétaire général, et le Président Sarkozy soi-même, qui a reçu Tapie 17 fois au cours de cette période. Bref, Christine Lagarde avait négligé de s'inquiéter d'avoir été nommée ministre en cette Sarkozie régnante...

La Cour de Justice de la République, dont François Hollande avait au cours de sa campagne en 2012 annoncé qu'il la supprimerait, majoritairement composée de parlementaires, n'allait certainement pas sanctionner Madame Lagarde pour une négligence. Ex-ministre de l'économie, actuelle Directrice du Fonds monétaire international, responsabilité à laquelle elle a accédé après que Dominique Strauss-Kahn ait failli,

Christine Lagarde se voit assurée d'une reconduction en février 2017 de son mandat. Dès lors qu'est levée l'hypothèque d'une peine infligée par la justice française.

Ce pourquoi Michel Sapin, actuel ministre de l'économie, après le verdict de la Cour a immédiatement communiqué : « Christine Lagarde exerce son mandat au FMI avec succès et le gouvernement maintient toute sa confiance en sa capacité à y exercer ses responsabilités ».

La Cour de Justice de la République n'est à l'évidence ni aveugle ni sourde. Elle a mené avec sérieux l'instruction, mais elle n'allait pas, au vu de si hautes responsabilités, se rendre coupable de négligence à l'égard de qui en est investi. Quant aux conséquences d'un tel jugement sur le civisme des Français, ainsi que pour l'image de la politique et des politiques, n'était-elle pas en droit de les juger négligeables ?

Francis Sitel